

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 24 février à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 18 février 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.FICHEUX Bruno,  
M. BEZILLE Marc, procuration à M.DUYCK Joël,  
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,  
M.DEHAENE Michel, procuration à M.HENNEON François-Xavier,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme VILLE Augustine,  
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU Philippe,  
Mme HERDIN Andrée, procuration à Mme DE SWARTE Marie-Dominique,  
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude.

***Secrétaire de séance :*** M. DELVALLE Jean.

## Délibération n°2022D031 - Développement Economique Et Acquisitions Foncières - ATPE - Subvention à la création à la SARL Manufacturing and More sur la commune de Laventie.

Le Vice- Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 17 décembre 2020 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;  
Vu l'accord du Conseil Régional ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL MAM créée le 1<sup>er</sup> aout 2021.

Cette entreprise, dirigée par Madame Elodie HOSDEZ et Monsieur Quentin HOSDEZ est spécialisée dans la fourniture, la vente et la pose de mobilier, travaux de métallurgie, menuiserie et agencement d'intérieur à Laventie. Le siège est situé 32 rue des Bannois à Laventie.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
CA	110 000 €	115 000 €	121 275 €
Rémunération du dirigeant	43 200 €	43 200 €	43 200 €
charges sociales du dirigeant	10 010 €	20 304 €	20 304 €
Capacité d'autofinancement	18 124 €	10 537 €	14 490 €
remboursement d'emprunt	4 794 €	4 875 €	4 958 €
Capacité d'autofinancement nette	13 330 €	5 662 €	9 532 €

La demande de subvention de l'entreprise porte sur le matériel lié à l'activité :

	Montant HT
Véhicule utilitaire	6 725.00 €
Facture wiltec	52.04 €
Outils et pistolet à peinture – Bcie	71.98 €
Ponceuse vimeu outillage	56.22 €
Découpeur plasma – bc elec	160.88 €
Ponceuse orbitale – vidal XL	149.15 €
Pack multi outil + batterie – espace bricolage	799.99 €
Chariot à outil – canbolat	91.58 €
Aspirateur de chantier – AM outillage	36.67 €
Soudeuse - Torros	799.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 942.51 €</b>

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle avec un plafond de 20 000 € d'investissements).

L'entreprise a un capital de 3 000€ et bénéficie de 4 prêts d'honneur pour un montant total de 8 000 €. L'aide pourrait donc être au maximum de 2 235.63 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 235.63 € maximum à l'entreprise Manufacturing and more (SARL MAM).
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Sarl Manufacturing and More (SARL MAM) et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre  
Fait à la CCFL

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

